



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.579/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 janvier 2024  
Original : Anglais  
Français

Premier comité de pilotage du projet SEMPA financé par l'UE

Athènes, Grèce, 7 février 2024

**Point 3 à l'ordre du jour : Projet SEMPA :**

**Objectifs, plan de travail annuel, budget et rapport d'avancement**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

UNEP/MAP  
Athènes, 2024

## Introduction

1. Le projet « Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les aires marines et côtières protégées pour la nature » (ci-après dénommé projet SEMPA), est financé par l'Union européenne (UE) - la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) par le biais de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) : Instrument financier régional de voisinage Sud pour 2021-2023.
2. Le projet est coordonné et mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM et par l'intermédiaire de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). Il couvre une période de 48 mois à partir d'août 2023, avec un budget global de 4 000 000 EUR (4 390 779 dollars US).
3. Les pays bénéficiaires des activités nationales spécifiques sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie, tandis que la Jordanie et la Palestine peuvent également bénéficier des activités régionales/de renforcement des capacités du projet.

## Résumé et objectif du projet

4. L'objectif global du projet SEMPA consiste à protéger la biodiversité de la mer Méditerranée et à soutenir la réalisation de son bon état écologique. Cet objectif sera atteint grâce au soutien à la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée et au soutien continu à la mise en œuvre de l'IMAP avec un accent particulier sur la biodiversité et le SNI, l'hydrographie et la côte et les liens avec le changement climatique, en élargissant la portée du soutien à la mise en œuvre du SEIS et de ses indicateurs connexes à la biodiversité et au changement climatique.
5. Le projet propose d'améliorer la gestion des AMP par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau cohérent global d'AMP bien gérées afin d'atteindre les ODD 14 et 15 en Méditerranée, tout en intégrant des cibles liées aux ODD 5 et 13 dans son approche transversale.
6. En outre, le projet se focalise sur la durabilité des actions et des politiques, en veillant à ce que les actions deviennent progressivement autonomes, en facilitant la sensibilisation, en œuvrant pour promouvoir des changements de comportement à long terme au sein des populations locales en faveur de la conservation de la biodiversité, et enfin en intégrant l'égalité des sexes dans tous les processus, toutes les activités et tous les rapports. Il soutiendra en particulier la promotion de l'égalité des sexes et des aspects liés au genre dans les processus de désignation et de gestion des aires marines et côtières protégées (AMPC).

## Structure du projet

7. Le projet est structuré autour de 3 composantes majeures, 5 résultats et 9 produits, qui sont décrits ci-dessous :

**Composante 1** : Amélioration et soutien au développement d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées et suivies

Résultat 1 : Amélioration de la gestion de l'AMPC sur place et des mécanismes garantissant la durabilité de l'AMPC.

- Produit 1.1 : Identification et désignation de nouvelles AMPC et élaboration de plans de gestion et d'activités des AMPC dans le cadre d'un processus participatif avec les parties prenantes.
- Produit 1.2 : Formation des parties prenantes à la gestion des AMPC et soutien technique et financier à la mise en œuvre du plan de gestion.

Résultat 2 : Renforcement de la collaboration à l'échelle régionale entre les parties prenantes locales, nationales et régionales impliquées dans la gestion et la communication sur les aires marines et côtières protégées.

- Produit 2.1 : Organisation du Forum des aires marines protégées en Méditerranée (quatrième édition)

**Composante 2** : Promotion et soutien de la mise en œuvre de l'IMAP à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 3 : Les groupes sectoriels IMAP sur la biodiversité, les NIS et l'hydrographie, ainsi que leurs liens avec le changement climatique, ont été approuvés par la CdP en vue d'une application permettant de réaliser une évaluation factuelle de la mise en œuvre de la politique, y compris sur les aspects relatifs du Pacte vert de l'UE

- Produit 3.1 : Soutien au développement de l'IMAP en vue de l'intégration d'indicateurs liés au changement climatique, à la biodiversité et à l'hydrographie, ainsi que d'indicateurs liés aux pressions et aux facteurs, en synergie avec les indicateurs H2020.
- Produit 3.2 : Suivi intégré opérationnel dans les sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs de la biodiversité, des NIS et de l'hydrographie, et experts nationaux formés à la mise en œuvre de l'IMAP.
- Produit 3.3 : Formation d'experts nationaux à la mise en œuvre de l'IMAP et échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes à la mise en œuvre IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional.

**Composante 3** : Gestion et coordination de projets et intégration de la dimension de genre

Résultat 4 : Coordination et mise en œuvre efficaces et opportunes des projets

- Produit 4.1 : Gestion et coordination de projet

## Soutien aux pays

8. Le projet vise à fournir un soutien à l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et la Palestine à travers des activités nationales et régionales concrètes visant à fournir un soutien aux pays en ce qui concerne la gestion efficace des AMP et la mise en œuvre de l'IMAP. Le tableau 1 présente de manière résumée les différents types de soutien fournis par les différents produits aux pays bénéficiaires respectifs.

**Table 1 :** Différents types d'aide apportée aux pays bénéficiaires respectifs par le biais des différents produits.

	ALG	EGY	ISR	LIB	LIBY	MARO	TUN	JORD	PAL	Régiona l
Produit 1. 1	.	.	.	.	E	C	.	.	.	
Produit 1. 2										
Produit 2. 1										
Produit 3. 1										
Produit 3. 2										
Produit 3. 3										
Produit 4. 1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## Rapports d'avancement Au cours des six premiers mois de la mise en œuvre du projet

9. La Convention de contribution de l'Union européenne a été contresignée le 26 juillet 2023 et le projet a officiellement démarré le 23 août 2023, conformément au contrat. Depuis lors, le Secrétariat de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM a mis en place les conditions favorables à la mise en œuvre efficace du projet, à savoir :

- a. Communication avec les pays bénéficiaires pour les activités nationales (c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la Tunisie, la Palestine et la Jordanie) mises en place depuis octobre 2023, y compris pour la nomination des points focaux nationaux du projet.
- b. Le gestionnaire de projet SEMPA à temps plein est opérationnel depuis le 23 août 2023.
- c. Préparation et finalisation d'un Accord de coopération sur les Projets avec le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités dans le cadre du projet.
- d. Organisation de réunions de coordination entre l'Unité de Coordination, le CAR/ASP et le CAR/PAP :
  - i. Examen des accords juridiques pour la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national.
  - ii. Évaluer la situation actuelle concernant l'établissement des AMP proposées dans le ProDoc et proposer, le cas échéant, des plans d'adaptation pour répondre aux besoins des autorités nationales.
- e. Préparation du premier comité de pilotage du projet à Athènes, Grèce, le 7 février 2024.
- f. Recrutement d'un expert en matière d'égalité des sexes.
- g. Lancement de la procédure de recrutement du spécialiste des finances

- h. Préparation de la communication sur le projet. La page Internet du projet est disponible en français et en anglais.

10. En outre, des activités détaillées ont été identifiées pour la mise en œuvre de tous les résultats et produits du projet. Ces activités sont décrites en détail dans le document de travail WG.579/3 « Plan de travail annuel et budget ».

### **Enjeux, défis et questions à aborder par le Comité de pilotage**

11. Le Secrétariat du PAM a identifié quelques problématiques et questions ouvertes qui doivent être abordées par le Comité de pilotage dans le but de fournir un soutien et des orientations supplémentaires :

- a) Participation des institutions nationales à la mise en œuvre IMAP : une institution devrait être responsable du suivi IMAP pour chaque pays. Ces institutions doivent être définies par les pays participants au Comité de pilotage, en coordination avec les deux nouveaux projets financés par la DG ENV (EcAp MED PLUS et ML MED PLUS). La collaboration avec le comité national IMAP établi dans le cadre du projet IMAP-MPA est essentielle pour assurer la bonne mise en œuvre des activités.
- b) l'importance d'obtenir en temps utile les autorisations et permis nécessaires au niveau national, afin d'éviter les retards dans la mise en œuvre des activités nationales.
- c) La nécessité d'assurer l'utilisation des produits de l'IMAP-MPA et d'autres suggestions en vue de la capitalisation des travaux déjà réalisés dans le cadre de projets antérieurs, afin de soutenir la mise en œuvre du projet SEMPA et les besoins des pays bénéficiaires.
- d) Renforcer les efforts positifs consentis au cours du projet IMAP-MPA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la participation et l'implication de toutes les parties prenantes dans les activités du projet.